



**PREAVIS  
DE LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2/2019  
RELATIF AUX COMPTES DE L'ANNÉE 2018**

---

**Préavis présenté au Conseil communal en séance du 25 juin 2019  
Délégué de la Municipalité : Monsieur Jean-Pierre Mitard**

---

**MONSIEUR LE PRESIDENT,  
MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS,**

**1. PREAMBULE**

Conformément aux dispositions de la LC (Loi sur les Communes), de son règlement d'application relatif à la comptabilité des communes, ainsi que du règlement du Conseil Communal, l'objet de ce préavis est de soumettre au Conseil Communal les comptes de l'année 2018.

**2. COMMENTAIRES GENERAUX**

Les comptes de la commune bouclent avec un bénéfice d'environ CHF 7'500.-.

Tout d'abord, il faut noter que les revenus des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques a fait un bon de plus de CHF 2 millions par rapport au budget et de 2.3 millions par rapport à l'année 2017. Ces recettes ont un impact direct sur la contribution de la commune à la péréquation.

En effet, encore plus que les années précédentes, les comptes sont marqués par le poids de la péréquation, qui globalement représente cette année plus de CHF 5.5 millions de charges nettes. Les autres charges sont maîtrisées, la Municipalité ayant fait preuve d'une réelle parcimonie dans ses dépenses.

Les recettes générées par Etoy-Sud sont légèrement supérieures à CHF 1 million, ce qui une fois déduites les charges de près de CHF 700'000.- permettent de générer un bénéfice net comptable de près de CHF 330'000.-.

L'effet du projet LUNA sur l'année 2018 est marginal compte tenu de la mise en location très tardive, de l'occupation très faible sur 2018 des premiers logements disponibles et de l'activité de l'hypothèque au 31 décembre 2018.

Finalement, la création d'un nouveau fonds de réserve pour le projet LUNA et une attribution de CHF 150'000.- à ce fonds influence le résultat de l'année et permet d'anticiper un probable dépassement du budget de ce projet.

### 3. EXPLICATIONS

Les comptes se composent de deux documents, soit les *comptes par ordre administratif* selon le plan comptable communal et le *bilan*. Dans les deux cas, sont présentés les chiffres des comptes 2018, et pour comparaison le budget de la même année et les comptes 2017. A cela, s'ajoute le rapport de l'organe de révision, qui a contrôlé nos comptes le 17 avril 2019.

La suite de ce chapitre commente par postes les chiffres les plus significatifs qui méritent explications, selon le même format que les années précédentes pour les comptes et le budget.

#### 3.1 - Administration Générale :

Au poste **Autorités**, les charges sont en léger retrait par rapport au budget et très similaires aux chiffres de l'année 2017.

Au poste **Administration**, les charges sont légèrement en retrait par rapport au budget, mais similaires aux chiffres de l'année 2017. Il en va de même des recettes.

Les charges en baisse proviennent principalement d'une gestion parcimonieuse de la Municipalité pour les dépenses relatives aux réceptions et manifestations (110.317), aux autres charges de personnel (110.309), ainsi qu'aux fournitures de bureau (110.310) et informatique (110.311). Notons aux recettes une vente de vin conforme à l'année 2017 mais en fort retrait par rapport aux prévisions du budget.

Au poste **Affaires culturelles**, la participation aux écoles de musique correspond à une charge calculée de manière forfaitaire à CHF 9.50 par habitant.

#### 3.2 - Finances :

Les recettes des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques (210.400) sont de CHF 5.7 millions et dépassent de CHF 2 millions le budget et de 2.3 millions le montant de l'année 2017.

Les recettes de l'impôt des personnes morales (210.401) sont de CHF 65'000.- supérieures à ce qui avait été budgété et plus élevées de CHF 15'000.- par rapport aux chiffres 2017.

Les recettes des impôts conjoncturels sont plus élevées que budgétées, en particulier l'impôt sur les successions et donations (210.405) avec CHF 103'000.-, les droits de mutations (210.404) avec CHF 134'000.-, contre CHF 100'000.- budgétés, que les recettes sur gains immobiliers (210.441.1) viennent réduire avec CHF 32'000.- contre CHF 100'000.- budgétées.

Pour rappel, la moitié des recettes comptabilisées des impôts conjoncturels va au bénéfice du canton pour la facture sociale (720.351.0) sous la dénomination Prélèvements conjoncturels.

Les autres recettes, très mineures, sont assez conformes au budget et/ou à l'année précédente.

Au poste des **Services financiers**, l'alimentation du fonds de péréquation est supérieure de CHF 140'000.- par rapport au budget, soit près de CHF 1.4 million (220.352). La rétrocession (220.452.2) d'un montant de CHF 64'000.- est proportionnelle au nombre d'habitants.

Ainsi, la péréquation directe constitue une charge nette pour la commune de plus de CHF 1.3 million, auquel s'ajoute la facture sociale (rubrique 7) et la réforme policière (rubrique 6).

Le poste 220.366 (subvention taxe forfaitaire déchets) est un peu inférieur au budget, soit près de CHF 51'000.- contre CHF 67'500.- budgétés, mais plus élevé que les CHF 39'000.- de l'année 2017. Ce montant constitue pour rappel le financement par l'impôt de l'excédent de charges relatif au traitement des ordures et déchets (rubrique 450), qui fait d'ailleurs l'objet d'une observation de la part des auditeurs dans leur rapport.

Finalement, la Municipalité a décidé de la création d'un fonds de réserve pour le projet LUNA permettant sur l'année à venir d'anticiper un probable dépassement du budget de ce projet. La création de ce fonds et une attribution de CHF 150'000.- sont rendues possibles par les finances saines de la commune et influencent le résultat de l'exercice 2018, tout en maintenant un résultat légèrement bénéficiaire.

### 3.3 - Domaines et Bâtiments :

Le poste **Service technique véhicules et matériels** est légèrement inférieur au budget.

Le poste **Terrains** connaît une variation de ses revenus par rapport au budget compte tenu de la valorisation comptable de la location d'un terrain sous forme d'une prestation de mise à disposition d'une machine pour la gestion des déchets verts.

Les postes **Forêts et Vignes** sont conformes au budget.

#### Aux postes **Bâtiments communaux- patrimoine administratif** :

- Le poste entretien (3500.314) rénovations est en retrait de CHF 12'000.- par rapport au budget, soit légèrement supérieur à l'an dernier. Ces coûts sont principalement dus au changement du four de la cuisine et à la création du velux dans le toit pour la salle du Conseil.
- La chapelle (3504) a fait l'objet de réparations du chauffage suite au gel.
- Les travaux de mise en conformité, suite aux exigences OIBT, des WC public (3506.314) n'étaient pas prévus.
- Les charges relatives au Collège (3508) sont inférieures au budget, alors que les recettes de location sont telles que prévues au budget. Compte tenu de ces charges inférieures, la participation d'Etoy est très réduite (CHF 181.-), tout comme la part de charges revenant à Buchillon de CHF 90.-. Pour rappel, Etoy participe à hauteur des deux-tiers aux charges de fonctionnement du collège.

Aux postes **Bâtiments communaux - patrimoine financier** :

- L'entretien sur le bâtiment de la route des Deux Communes 17 a été reporté (314.315).
- La conformité des charges et revenus du Quartier Etoy Sud (3515), dont les recettes se situent à presque CHF 1.024 million, permettent de générer un bénéfice net comptable de presque de CHF 330'000.-, une fois déduites les charges d'environ CHF 695'000.-, soit l'équivalent d'environ 3 points d'impôt.
- Les recettes, tout comme les dépenses, liées à LUNA sont très restreintes, (3516) et donc un impact sur l'année 2018 marginal, en raison de la mise en location très tardive, de l'occupation très faible sur 2018 des premiers logements disponibles. De plus, l'emprunt hypothécaire auprès de la BCV a été activé, selon le contrat, à la date valeur du 31 décembre 2018, ce qui est sans impact sur les comptes 2018, mais est visible au bilan, soit à l'actif au poste 9102.7 et au passif au poste 9225.

### 3.4 - Travaux :

Le poste **Service de l'urbanisme** est parfaitement conforme au budget.

Au poste **Routes**, l'entretien de l'éclairage Public (430.314.0) est inférieur au budget. Parmi les travaux réalisés, la fin de l'aménagement de la zone 30 km/h pour CHF 27'000.-. Notons aussi des dépenses de frais d'honoraires (430.318) supérieures au budget qui correspondent à l'expropriation à la route des Bruyères et au trottoir de la route de St-Prex.

Le poste **Parcs, promenades et cimetière** est conforme au budget.

Le poste **Ordures et déchets**, qui pour rappel doit être équilibré, est globalement conforme en retrait de CHF 10'000.- par rapport au budget. Notons que le traitement des ordures ménagères (450.318.0) est supérieur de CHF 10'000.- au budget en raison du tonnage qui a augmenté. Soulignons un montant inférieur de CHF 16'000.- (450.465) pour la contribution du ménage communal à l'équilibre des charges Déchets et Ordures.

Le poste **Réseaux d'égouts, épuration** est globalement conforme au budget.

Le poste **Cours d'eau et digues** connaît des charges inférieures au budget, compte tenu principalement des charges d'entretien plus faibles que budgétées.

### 3.5 - Instruction Publique et Cultes:

Le poste **Instruction Publique et Cultes** est proche du budget, en retrait de CHF 10'000.-

### 3.6 - Police :

Au poste **Corps de Police**, les charges sont supérieures au budget concernant la réforme policière, ce qui est un effet direct de la péréquation, tandis que les charges relatives à la PRM sont inférieures au budget, mais en hausse par rapport aux chiffres de l'année 2017.

Le poste **Défense contre incendie et Protection Civile** est conforme au budget, si on considère qu'aucune borne hydrante n'a été remplacée.

### 3.7 - Sécurité Sociale :

Le poste **Service Social** est plus élevé que le budget, compte tenu des recettes fiscales.

Au poste **Prévoyance sociale cantonale**, la participation à la facture sociale (720.351) culmine à un peu moins de CHF 4 millions, soit presque deux fois plus que budgété et deux fois plus qu'en 2017.

Cette hausse extrême de la contribution de notre commune à la facture sociale, élément clé de la péréquation, est à mettre principalement en rapport avec la hausse de nos recettes fiscales évoquées à la rubrique 2-*Finances*. Rappelons en outre qu'en 2018, les effets de la réforme de la péréquation intercommunale ne sont entrés en force que de manière limitée et qu'en 2019, le plafonnement de l'écrêtage sera encore actif et soulagera dès lors encore les communes largement contributrices. Ce mécanisme disparaîtra en 2020.

### 3.8 - Services Industriels :

Au poste **Services des eaux**, qui pour rappel doit être équilibré, les chiffres sont globalement conformes au budget, même si le produit de la vente d'eau (810.435) a été plus élevé que budgété. A noter aussi que les frais d'entretien du réseau (810.314) sont plus bas que budgétés et plus bas qu'en 2017.

### 3.9 - Résultat :

Compte tenu de ce qui précède, un résultat positif d'environ CHF 7'500.- est enregistré pour l'exercice 2018.

## 5. CONCLUSION

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

### ***LE CONSEIL COMMUNAL DE BUCHILLON***

- vu le préavis municipal N° 2/2019 et ses annexes
- ouï le rapport de la Commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### ***DECIDE***

1. d'adopter les comptes de l'année 2018 tels que joints en annexe au présent préavis et dont il fait partie intégrante ;
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'exercice 2018.

**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 mai 2019.**

	AU NOM DE LA MUNICIPALITE	
Le Syndic		La Secrétaire
Robert Arn		Claudine Gerardi

Annexes : Comptes 2018 par ordre administratif  
Bilan 2018  
Rapport de l'Organe de Révision